

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet de deux (2) demandes de dérogation mineure, à sa séance du 12 septembre 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, soit :

Localisation de l'immeuble

Nature de la demande

520, rang St-Joseph

Autoriser une hauteur du garage isolé de 5,59 mètres, alors que la norme est de 5,31 mètres, soit la hauteur de la résidence principale.

480, 23^e Avenue

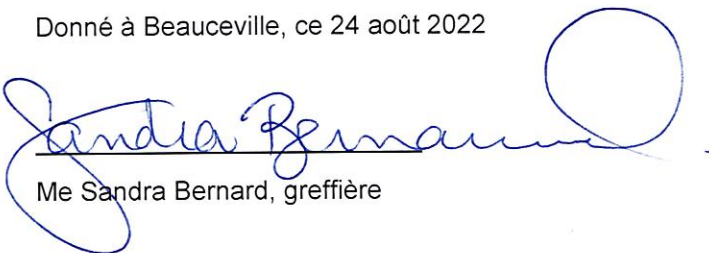
Autoriser une distance de 8,65 mètres entre les accès à la propriété sur un même terrain, alors que la norme est de 10 mètres.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 12 septembre 2022.

QUE tout intéressé est admis à faire valoir ses objections par écrit avant 15 h, le 12 septembre 2022 en les faisant parvenir à Me Sandra Bernard, greffière, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, par télécopieur (418) 774-9141 ou par courriel à greffe@ville.beauceville.qc.ca

Donné à Beauceville, ce 24 août 2022

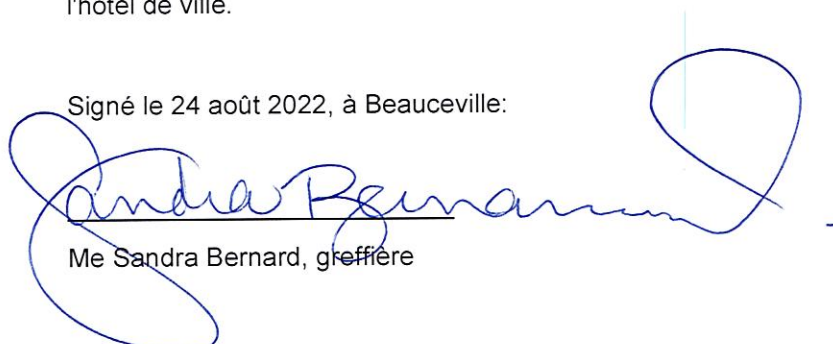


Me Sandra Bernard, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville le 24 août 2022 et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville.

Signé le 24 août 2022, à Beauceville:



Me Sandra Bernard, greffière